



Prévention des accidents du travail

Dans une note mise en ligne sur son site internet, l'INRS propose une méthode pour analyser les accidents du travail afin d'en améliorer la prévention.

L'INRS propose une action en plusieurs étapes.

Elle publie également une brochure qui détaille les différentes étapes à suivre pour analyser un accident du travail :

- déclaration de l'accident du travail (par la victime à son employeur, et par l'employeur à la Sécurité sociale),
- création d'une équipe regroupant plusieurs compétences pour collecter, analyser et réfléchir à des actions de corrections de la situation accidentogène,
- collecte des informations relatives à l'accident du travail : lieu, poste de travail, tâche réalisée, circonstances, matériel ou équipement en cause, témoignages, etc. (guide d'aide au recueil des informations proposé en annexe de la brochure),
- analyse des informations recueillies pour déterminer les causes directes et indirectes de l'accident (au moyen d'outils d'analyse comme l'arbre des causes),
- élaboration par le groupe de travail et proposition à l'employeur d'un plan d'actions correctives : c'est ce dernier qui décide des actions et qui les met en œuvre, pour éviter qu'un accident similaire se reproduise,
- organisation d'une information adaptée pour sensibiliser l'ensemble du personnel à la prévention,
- évaluation de la pertinence des actions correctives mises en œuvre (par l'employeur, le chargé de prévention...) et définition d'axes d'amélioration en cas de besoin.

<https://www.inrs.fr/publications/outils/agir-suite-AT/outil.html>

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206481>